La Déclaration d'Helsinki élaborée par l'Association Médicale mondiale stipule clairement que « tout essai clinique doit être enregistré dans une base de données accessible au public avant que ne soit recrutée la première personne impliquée dans la recherche. ».

Le Système d'enregistrement international des essais cliniques (ICTRP), qui a été lancé en 2006 en réponse à la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé (WHA58.34), appelait à « établir, sur une base volontaire, un système de liaison qui centralise les registres des essais cliniques et permette l'identification sans ambiguïté des essais afin que les patients, les familles, les associations de patients et autres aient un meilleur accès à l'information. ».

Le Bureau régional soutient l'enregistrement des essais cliniques car il est impératif du point de vue éthique et favorise les bonnes pratiques de recherche. En outre, il :

- facilite les politiques fondées sur des bases factuelles et la gouvernance de la recherche
- permet d'assurer que la recherche répond aux besoins nationaux tout en respectant les normes internationales
- améliore le respect des réglementations nationales
- améliore la collaboration entre les pays et minimise la redondance des initiatives
- améliore la visibilité de la recherche et l'identification des lacunes en matière de connaissances
- favorise le recrutement et la participation d'individus informés.

C liquez ici pour voir la tendance en matière d'enregistrement des essais cliniques dans la Région depuis 2004 (données de l'ICTRP)

Lien connexe

Système d'enregistrement international des essais cliniques (ICTRP)

Sunday 6th of July 2025 04:06:37 AM